

PMA pour toutes : bientôt l'épilogue

Publié le 12 juin 2021
4 minutes

L'Assemblée nationale a approuvé en troisième lecture, le 10 juin 2021, l'examen du projet de loi de bioéthique, dont l'une des mesures emblématiques consiste en l'extension de la PMA à toutes les femmes. Le texte devrait retourner devant le Sénat le 24 juin, et pourrait être adopté au mois de juillet, en pleine période estivale.

« La famille française s'agrandit dans la diversité de ses modèles », lance, provocateur, Olivier Véran, à l'ouverture de la troisième lecture du projet de révision de la loi de bioéthique.

Si le très médiatique ministre de la Santé veut faire croire que le texte porté à l'examen des députés est « le signe d'un pays qui regarde à nouveau l'avenir avec confiance », à l'extérieur de l'Hémicycle, des manifestants protestent : « La paternité n'est pas une option et la maternité n'est pas une prestation », peut-on lire sur les banderoles.

Le débat prend l'allure d'un marathon, puisque l'opposition a déposé plus de 1 500 amendements qui devront être examinés dans un temps législatif programmé de 12h30. Ni plus, ni moins.

Le professeur Jean-Louis Touraine, député LREM et co-rapporteur du projet de loi, prévient d'emblée : les opposants au texte sont des « traditionalistes ». Un amalgame qui en dit long sur l'idéologie qui préside à la révision en cours.

Si l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes occupe l'essentiel des débats, d'autres dispositions, passées au second plan, auront des effets graves et multiples.

A ce propos, un sondage commandé à l'Ifop par *Alliance Vita* met en relief l'ignorance des Français sur le contenu du texte examiné par les députés : seul un quart des personnes interrogées a connaissance des conséquences concrètes de la PMA pour toutes, comme le fait que « le projet de loi autoriserait la procréation d'enfants sans aucun lien biologique avec leurs parents via le double don de gamètes ».

Au sujet de l'embryon, l'absence d'information est encore plus prononcée. Ainsi, seuls 9% des sondés indiquent savoir que la loi autorisera à apporter des modifications génétiques aux embryons. Pire, 7% de nos compatriotes ont eu vent que le projet prévoit la fabrication de chimères animal-homme...

Une ignorance qui permet de comprendre pourquoi 67% des Français disent approuver le projet de loi de bioéthique actuel réduit au slogan incantatoire de la « PMA pour toutes ».

Ainsi, le 10 juin 2021, les députés ont adopté, en séance publique, par 84 voix contre 43, le projet de loi de bioéthique.

Du côté de la Conférence des évêques de France (Cef), c'est le service minimum qui prévaut, signe d'un épiscopat incapable de parler d'une voix unie et forte, sur les sujets de société : la veille du vote, le Conseil permanent de la Cef s'est borné à exprimer « sa profonde inquiétude », déplorant que le « socle de la bioéthique à la française (...) [soit] définitivement gommé ».

On y cherchera en vain les mots de « Dieu », « foi », « Christ » ou « loi naturelle » : la perte des repères moraux même chez les évêques est navrante au pays de Bossuet et du cardinal Pie...

Après l'examen au Palais-Bourbon, ce sera aux sénateurs de donner leur avis le 24 juin prochain. Puis l'Assemblée nationale aura, *in fine*, le dernier mot. Le vote ultime pourrait avoir lieu au mois de juillet, en pleines vacances estivales des Français, qui – cette année plus que les autres, déconfinement oblige – estimeront avoir d'autres chats à fouetter.

Source : [Fsspx.Actualités](#)

Au lendemain du vote prévisible d'une loi mortifère aux conséquences incalculables, les Français

risquent fort d'avoir un réveil difficile.

Illustration : Le Palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.